



L'info

RETRAITÉS PRÉRETRAITÉS

TRIMESTRIEL - N°79

SOMMAIRE

01 ÉDITO

02/03 VIE SOCIALE

- Calendrier des paiements des pensions
- 24^e Congrès Fédéral, des retraités bien déterminés

04/05 VIE PRATIQUE

- MaPrimeAdapt⁺ : l'aide à l'adaptation du logement

06/07 PROBLÈME DE SOCIÉTÉ

- Quelle époque... Gabegie et tricherie à tous les étages !
- Problèmes de la désindustrialisation de la France

08 INFORMATION PRATIQUE

- Pensions d'invalidité : pourquoi je n'ai pas été revalorisé au 1^{er} janvier

08 MILITANTS DISPARUS

Directeur de la publication

► GÉRARD ALBESSART

Rédacteur en chef

► RAYMOND DENOYELLE

Rédaction

► PIERRE FILLAUD

► ANDRÉ DESLOGES

► JEAN-PIERRE BORIE

► JACQUES PITIOT

► JEAN-CLAUDE BRETON

► JEAN-LUC BURGAIN

► ISABELLE RAMICOURT

► CHRISTIANE CHAPARD

Face à l'austérité, le combat syndical doit continuer!

Au prétexte d'un nouveau contexte géopolitique, les annonces de restrictions économiques se succèdent. Ainsi, le plan d'économie du gouvernement de 10 milliards d'€, mis en place parce que la croissance estimée a été révisée à la baisse et qu'il veut maintenir le déficit public à 4,4 % du PIB, impacte l'ensemble des ministères et sacrifie particulièrement les services publics. Celui-ci à peine publié, le 21 février dernier, le ministre des Comptes publics prévoit déjà 20 milliards d'économie sur le budget de 2025...

Des mesures spoliatrices sont annoncées : doublement de la franchise médicale pour les assurés, suppression de l'allocation de solidarité spécifique, volonté d'aller plus loin sur les restrictions concernant l'indemnisation de l'assurance chômage, projet d'une sous-indexation des pensions et des prestations sociales pour 2025... Comme si cela ne suffisait pas, la Cour des comptes, très critique sur la gestion des finances publiques, en rajoute et indique, dans un rapport, que cela ne suffira pas à ramener, dès 2027, le déficit public à 3 %. Elle estime que, jusqu'à cette échéance, il faudrait encore réaliser 50 milliards d'économie.

Sans minimiser le problème que posent la dette et le creusement du déficit, rappelons que c'est bien le gouvernement, et lui seul, qui a instauré des baisses d'impôts depuis plus de 7 ans (70 milliards de recettes en moins), continue de verser, sans contrepartie, des aides aux entreprises et refuse de remettre en cause les exonérations de cotisations sociales (72,7 Mrds en 2022). Dans un contexte de crise économique, la question d'une taxation des dividendes et des rachats d'actions est de nouveau soulevée par plusieurs députés (toutes tendances confondues) et des économistes. C'est pertinent ! Les chiffres pour 2023 viennent de tomber. Selon le journal « Le Monde », avec plus de 153 milliards d'€ de profits, les grandes entreprises françaises verseront près de 100 Mrds aux actionnaires (67,8 en dividendes et 30 en rachats d'actions), un record à ce jour (87 Mrds en 2022).

« Des milliards comme s'il en pleuvait » écrivions-nous, en mars 2021, dans notre journal à propos du plan de relance dont 20 % étaient dévolus à la baisse de la fiscalité des entreprises ! Comme un boomerang, le « quoi qu'il en coûte » de la « période COVID », vient de nous rattraper... et il est inacceptable que ce soient les salariés, les retraités, les chômeurs... qui en payent la facture !

Nous devons dénoncer et combattre ces dérives qui remettent en cause notre droit à vivre décemment. La résignation n'est pas la solution. Restons unis et solidaires pour défendre nos conditions de vie, préserver et améliorer nos acquis sociaux.

Plus que jamais, soutenir Force Ouvrière dans ses actions demeure le meilleur moyen de combattre les inégalités et faire avancer les revendications.

Gérard Albessart

CALENDRIER DES PAIEMENTS DES PENSIONS POUR 2024

Mois dû	CNAV	Agirc-Arrco	Retraites de l'État	CNRACL	MSA	Carsat Alsace-Moselle
Mars	9 avril	1 ^{er} mars	28 mars	26 mars	9 avril	1 ^{er} mars
Avril	10 mai	2 avril	29 avril	26 avril	7 mai	2 avril
Mai	10 juin	2 mai	30 mai	29 mai	7 juin	2 mai
Juin	9 juillet	3 juin	27 juin	26 juin	9 juillet	3 juin
Juillet	9 août	1 ^{er} juillet	30 juillet	29 juillet	9 août	1 ^{er} juillet
Août	9 septembre	1 ^{er} août	29 août	28 août	9 septembre	1 ^{er} août
Septembre	9 octobre	2 septembre	27 septembre	26 septembre	9 octobre	2 septembre
Octobre	8 novembre	1 ^{er} octobre	30 octobre	29 octobre	9 novembre	1 ^{er} octobre
Novembre	9 décembre	4 novembre	28 novembre	27 novembre	8 décembre	4 novembre
Décembre	9 janvier 2025	2 décembre	23 décembre	24 décembre	9 janvier 2025	2 décembre

À savoir : le délai effectif de virement sur votre compte bancaire dépend de votre établissement financier.

Pour la retraite de combattant : le paiement de la retraite du combattant (826,80€ en 2024) est effectué tous les six mois en fonction de la date de naissance. Pour les bénéficiaires nés au cours du premier semestre, le premier versement intervient à la fin du mois de naissance. Pour ceux nés lors du second semestre, ce dernier est versé six mois avant le mois de naissance. Par exemple : Pierre est né au mois avril, le paiement de sa retraite du combattant sera effectif fin avril et fin septembre. André né en novembre, le paiement de sa retraite sera effectué en mai, puis en novembre.

24^e CONGRÈS FÉDÉRAL DES RETRAITÉS BIEN MOBILISÉS ET DÉTERMINÉS

Pour le pouvoir d'achat, le progrès social et des conditions de vie décentes !

Le 24^{ème} Congrès FOCom s'est tenu à Bordeaux du 19 au 23 février dernier. Plus d'une cinquantaine de militantes et militants retraités de toute la France se sont retrouvés pour échanger sur leur situation, élaborer les revendications et soutenir les militants actifs dans leurs combats contre les restructurations et la dégradation du service public. Lors de ce congrès, ils ont tenu à réaffirmer leur engagement dans le syndicalisme

réformiste et revendicatif défendu par Force Ouvrière, qui est ni contestataire par principe, ni accompagnateur mais toujours combatif !

Au cours de la commission fédérale des Retraités, ils ont rappelé que le syndicat restait la meilleure carte pour améliorer leurs conditions de vie, gagner du pouvoir d'achat et combattre les inégalités sociales.



Ils ont salué l'action menée par le Secteur Retraités depuis ces quatre dernières années pour défendre leurs intérêts. C'est dans ce sens qu'ils ont voté à l'unanimité le rapport d'activité présenté par Gérard Albessart.

Les débats riches et fructueux se sont poursuivis pendant la résolution retraités. Adoptée à l'unanimité, cette résolution, intitulée « **Pour le pouvoir d'achat, le progrès social et des conditions de vie décentes** », renferme un programme revendicatif visant à reconquérir les droits et améliorer les acquis.

Ils ont aussi fermement dénoncé le refus du gouvernement de faire voter une loi de programmation sur le Grand Âge. Que ce soit pour rattraper la perte de leur pouvoir d'achat subie depuis plus de dix ans, maintenir les avantages tant à La Poste qu'à Orange, rétablir le droit au Chèque-vacances, retrouver l'accessibilité du service public ou exiger des mesures conséquentes en termes de moyens humains et financiers pour traiter avec décence et humanité la perte d'autonomie, les délégués retraités sont mobilisés et déterminés à faire aboutir leurs revendications.



Plus que jamais, les retraités estiment que chacun doit prendre conscience des dérives qui conduisent année après année à rogner les droits et les acquis. Ils appellent l'ensemble des adhérents retraités et actifs à être unis et solidaires car c'est collectivement que nous réussirons à progresser et à faire aboutir les revendications.

À l'issue de cette réunion fédérale, les membres élus de la commission nationale des retraités se sont réunis pour élire leurs responsables du secteur : à l'unanimité, Gérard Albessart a été réélu Responsable national des retraités et Pierre Fillaud Responsable adjoint.



C'est autour du verre de l'amitié et avec fraternité que la commission fédérale des retraités s'est clôturée. Lors de ce 24^e Congrès fédéral, Christine Besseyre a été réélue Secrétaire générale pour un second mandat.

MAPRIMEADAPT'

L'AIDE À L'ADAPTATION DU LOGEMENT

DE QUOI S'AGIT-IL ?

Une nouvelle aide unique est effective, attribuée sous conditions **DEPUIS LE 1^{ER} JANVIER 2024** pour financer les travaux d'adaptation des logements. « MAPRIMEADAPT' » vise à simplifier les démarches et permettre à des personnes en situation de handicap ou en perte d'autonomie de rester vivre chez elles.

QUEL EST LE CONTEXTE ?

Le nombre de personnes âgées dépendantes atteindra 2,9 millions en 2027 et 3,9 millions en 2050. Le vieillissement de la population soulève de nouveaux besoins en matière d'aide et d'accompagnement à domicile. Près de 80 % des français souhaitent vieillir chez eux plutôt que dans un établissement. Permettre à chacun de vivre confortablement, dans son logement, malgré une perte d'autonomie ou la survenue d'un handicap est donc un enjeu fondamental.

QUEL EST L'OBJECTIF ?

Généraliser une aide unique pour faciliter les démarches et encourager les travaux préventifs. L'ambition annoncée est l'adaptation de 680 000 logements dans les dix prochaines années, dont 250 000 sur le quinquennat 2023-2027.

Pour simplifier autant que possible les démarches nécessaires, l'aide unique « MaPrimeAdapt' » remplace trois aides qui coexistaient :

- habiter facile de l'Agence nationale de l'habitat (Anah) ;
- les aides de la Caisse nationale d'assurance vieillesse (Cnav) pour l'adaptation du logement des personnes âgées ;
- le crédit d'impôt autonomie.

Au-delà de faciliter le passage à l'acte des Français pour l'amélioration de leur cadre de vie, cette aide vise également à encourager à effectuer des travaux préventifs. Elle est distribuée par l'Agence nationale de l'habitat (Anah) sur l'ensemble du territoire français, départements et régions d'Outre-mer compris.



QUI PEUT BÉNÉFICIER DE « MAPRIMEADAPT' » ?

Nonobstant toute autre clause nécessaire, en tout état de cause, cette aide financière, n'intéresse que des personnes aux revenus modestes et très modestes (euphémisme). Les conditions de ressources exigées sont recensées sur le site <https://france-renov.gouv.fr/> qui propose 2 tableaux concernant :

1. l'Île-de-France ;
2. le reste du territoire français, y compris hors métropole.

Elle concerne, plus précisément, les personnes :

- âgées de plus de 70 ans, quel que soit leur niveau de dépendance ou d'autonomie ;
- âgées de 60-69 ans, en perte d'autonomie précoce justifiant d'un niveau de GIR (groupe iso-ressources) de 1 à 6 ;
- en situation de handicap, sans condition d'âge, justifiant d'un taux d'incapacité supérieur ou égal à 50 % ou éligibles à la prestation de compensation du handicap (PCH).

MaPrimeAdapt' est destinée aux propriétaires occupants ou aux locataires du parc privé pour des travaux dans leur résidence principale, sans condition d'ancienneté, en France métropolitaine et Outre-mer.

QUELS TYPES DE TRAVAUX SONT CONCERNÉS ?

Afin d'assurer la sécurité et le confort des logements en fonction des besoins de chacun, les travaux d'adaptation peuvent concerner l'intérieur ou l'extérieur des logements. Quelques exemples d'aménagements :

INTÉRIEURS

- installation d'un monte-escalier ;
- mise en place d'un éclairage à détection de mouvement ;
- installation de WC surélevés et d'une barre d'appui ;
- élargissement des portes.

EXTÉRIEURS

- installation d'une rampe d'accès vers l'entrée du logement ;
- création d'une place de parking PMR (personnes à mobilité réduite), etc.

« MaPrimeAdapt' » peut financer jusqu'à 50 ou 70 % du montant des travaux d'adaptation du logement, en fonction des revenus et dans la limite d'un plafond de 22 000 € hors taxes.

Pour Force Ouvrière, cette mesure va dans le bon sens, qui permet de simplifier des formalités tellement rébarbatives et compliquées qu'elles font que certains, découragés, en arrivent à renoncer à leurs droits. Pour autant, cela n'exonère pas l'État de son manque de réactivité pour ce qui concerne le handicap, ni des empêchements rédhibitoires qu'il crée volontairement en imposant des conditions de ressources et/ou d'âge aussi drastiques.

Améliorer les conditions de vie de TOUTES les personnes en situation de handicap ou en perte d'autonomie est, pour Force Ouvrière, un combat prioritaire.

⁽¹⁾Pour plus de précisions, il est possible de visiter les sites :

- france-renov.gouv.fr (cité plus haut)
- solidarites.gouv.fr

QUELLE ÉPOQUE...

GABEGIE ET TRICHERIE À TOUS LES ÉTAGES!

D'après **Émile de Girardin, gouverner, c'est prévoir.**

Ce journaliste, homme politique du 19^e siècle, serait d'accord avec nous pour affirmer que si, en permanence, nous sommes lésés, spoliés de nos acquis, pour autant, nous ne sommes pas gouvernés. Nous subissons, tant au niveau

- Français qu'Européen, une politique à la petite semaine,
- avec des réactions au coup par coup, sans qu'aucun schéma politique d'avenir, à moyen ou long terme, ne soit proposé.
- Pire, lorsque des règles pérennes existent, elles sont contournées voire ignorées sans conséquences fâcheuses pour les responsables. Quelques exemples :

Une « histoire d'ô » qui n'a rien de sensuel!

« Plus pures », « plus saines », « meilleures pour la santé », les eaux de source et minérales (dont le prix est entre 50 et 120 fois celui de l'eau du robinet) sont censées être exemptes, NATURELLEMENT, de toute contamination. Ce n'est pas toujours le cas. Qu'à cela ne tienne, certaines marques, et pas des moindres, ont réglé le problème par l'injection de sulfate de fer, l'utilisation de charbon actif, d'ultraviolets, la microfiltration inférieure aux seuils autorisés. La justice est saisie, fort bien! Cependant, ce qui aurait dû être dénoncé comme un scandale sanitaire n'a fait l'objet que d'une réunion, très discrète, au niveau du gouvernement d'Élisabeth BORNE, pour voir comment éviter que cette affaire ne fasse trop de vagues.

Les manifestations d'agriculteurs ont mis en relief la « loi Egalim »

Une de ses composantes vise à mieux rémunérer les paysans en encadrant les prix. Cela part d'une bonne intention mais, sans aucune vergogne et, surtout, sans conséquence fâcheuse pour elles, des enseignes comme, entre autres, Carrefour, Leclerc, et Système U, contournent la loi en établissant leurs centrales d'achats dans des pays étrangers tels la Belgique, l'Espagne ou les Pays-Bas.

L'EDF, émanation du Conseil National de la Résistance (CNR) a été créée le 8 avril 1946

Pendant des décennies, elle a donné satisfaction à ses usagers, tant industriels que particuliers, quelquefois dans des conditions climatiques hors normes. Par ailleurs, dans son domaine, elle était à la pointe de la technologie, y compris pour la construction et l'exploitation des centrales électriques nucléaires. À compter de 1996 a été instaurée, au niveau de la Communauté européenne, la déréglementation en matière de fourniture de l'électricité. L'État s'est désintéressé d'EDF et, plutôt que de sous-traiter aux mieux-disants a choisi les moins-disants. Résultat, faute d'entretien, le matériel s'est détérioré de façon dramatique et les conséquences s'en font sentir chaque jour. En outre, le Parlement européen a voté l'indexation du prix de l'électricité sur celui du gaz. Cela explique en partie sa hausse exorbitante. En partie seulement car il faut savoir que les règles sur la concurrence sont pénalisantes pour l'entreprise. Elle doit vendre À PERTE sa production à des intermédiaires qui, pour la plupart, ne sont même pas producteurs d'électricité. EDF, clients, tout le monde est perdant! Vous avez dit gouverner, vous avez dit prévoir?

Ces quelques exemples, preuves d'une incurie politique généralisée nous rappellent que l'action syndicale, sous toutes ses formes, reste indispensable pour ramener un peu de bon sens et protéger les citoyens des errements et insuffisances de ceux qui prétendent nous diriger.

Problèmes de la DÉSINDUSTRIALISATION DE LA FRANCE

Malgré les incantations de notre ministre des Finances, la France continue à solder et à délocaliser son outil industriel dont le poids, dans le PIB, est passé de 24 % dans les années 2000 à 9 % aujourd'hui. En plus de nous obliger à importer massivement, ce qui accroît le déficit, cela entraîne des bouleversements qui exercent une forte influence au plan humain.

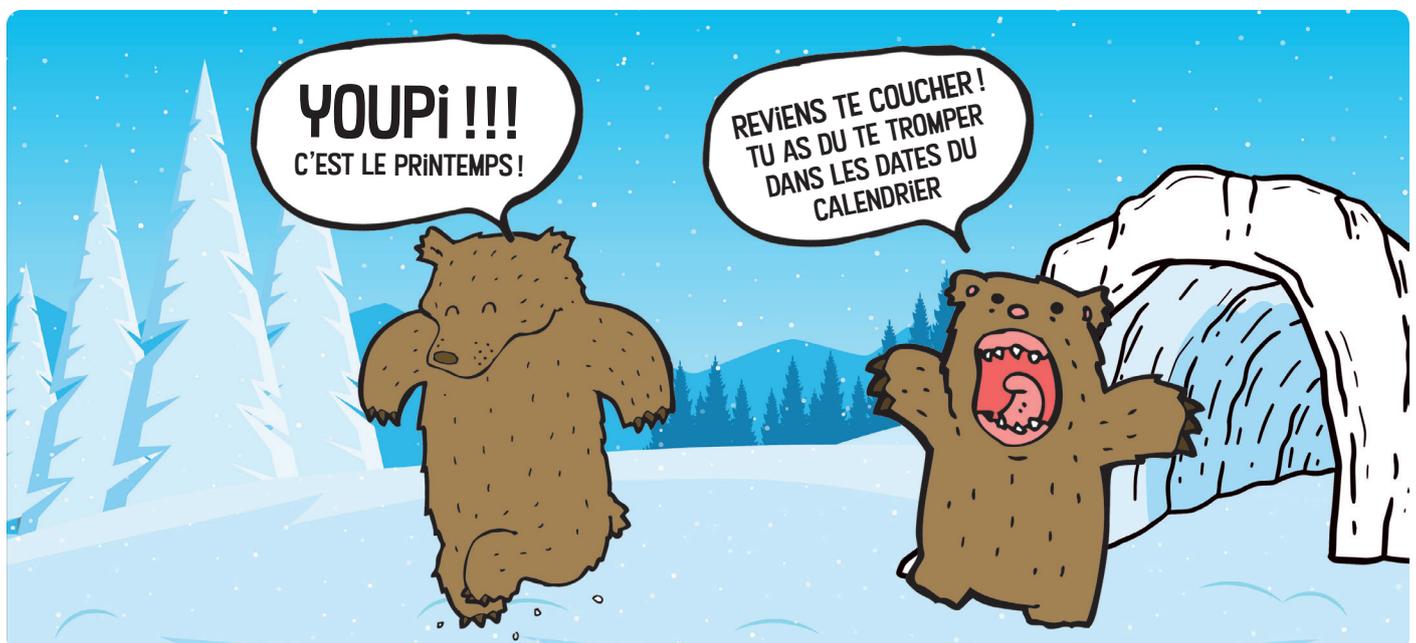
Prenons l'exemple Latécoère, entreprise française centenaire, qui doit quitter le sol français si elle veut survivre. Fondé en 1917 par Pierre-Georges Latécoère, créateur de l'Aéropostale, l'entreprise fait partie des pionniers de l'aéronautique. Elle a, notamment, implanté cette industrie dans la région toulousaine. C'est là que vont être conçus les avions modernes, de la Caravelle à la gamme des avions Airbus en passant par le Concorde. C'est dire si elle est une industrie de pointe.

En 2018, son unité de production de Toulouse se réorganise pour être à la pointe de la technologie (une usine 4.0), avec un investissement de 47 millions d'euros. Son avenir semblait assuré.

Il n'en est rien ! Après avoir accueilli dans son capital plusieurs fonds d'investissement américains, la direction française en perd le contrôle et est contrainte, aujourd'hui, de délocaliser la fabrication de pièces élémentaires. Les machines sont transférées en République Tchèque et au Mexique. Une seconde unité de production, celle des armoires électriques où sont logés les câbles pour l'avion militaire A400M va être transférée en Tunisie, ce qui bat en brèche notre souveraineté militaire ! En plus, notre savoir-faire, nos brevets, sont exportés sans aucune contre partie et des données sensibles concernant du matériel militaire s'évaporent dans la nature.

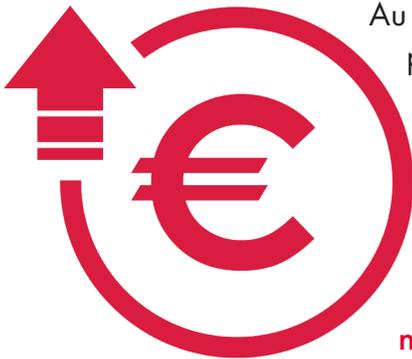
Que faut-il en conclure ?

Socialement, c'est un désastre, dont sont responsables les divers gouvernements qui se sont succédés. Depuis le temps qu'on nous parle de redressement, quand va-t-on enfin prendre les mesures nécessaires pour mettre en valeur notre savoir-faire, arrêter de faire fi des drames humains engendrés par ces délocalisations.



PENSION D'INVALIDITÉ

POURQUOI JE N'AI PAS ÉTÉ REVALORISÉ AU 1^{ER} JANVIER 2024 ?



Au 1^{er} janvier, les retraites de base des différents régimes du privé et du public ont été revalorisées de 5,3%... sauf les titulaires d'une pension pour invalidité ! Et pour cause, selon la réglementation, la revalorisation des pensions versées pour invalidité s'effectue non pas en janvier, comme pour les autres régimes, mais au 1^{er} avril de chaque année.

Au 1^{er} avril, comme annoncé récemment par le Ministre des finances, les pensions pour invalidité seront augmentées de 4,6% !!

Le ministre justifie ce taux au prétexte que ces pensions ont été revalorisées de 1,54% au 1^{er} avril 2023, alors que les autres retraites n'avaient été augmentées que de 0,8% au 1^{er} janvier.

Pour FO, cette position est pour le moins déplorable car il oublie que les bénéficiaires d'une pension d'invalidité comme l'ensemble des retraités ont, en 2023 du fait de l'inflation (4,9% en moyenne sur les 12 mois de l'année), perdu chaque mois autour de 4% de pouvoir d'achat. Sur l'année, cela revient à une perte de revenus équivalent à un demi-mois de pension.

HOMMAGE AUX MILITANTS DISPARUS

- ✠ M Christian MILLET (Cher)
- ✠ M Jean-Michel PIEUCHOT (Côte-d'Or)
- ✠ M Jack MARY (Haute-Garonne)
- ✠ Mme Mauricette BOURNET (Gironde)
- ✠ M Jean-Jacques CARRERE (Gironde)
- ✠ Mme Janine FINET (Gironde)
- ✠ M Roland FORGET (Gironde)
- ✠ M Christian RISPAL (Gironde)
- ✠ M Claude BOUCHET (Loire-Atlantique)
- ✠ M Jean-Pierre CRUANES (Loire-Atlantique)
- ✠ M Charles TERRASSE (Loiret)
- ✠ Mme Jacqueline BASROGER (Lot)
- ✠ Mme Janny CHAUMONT (Maine-et-Loire)
- ✠ Mme Yolande FREY (Meurthe-et-Moselle)

- ✠ M René LUSSON (Meurthe-et-Moselle)
- ✠ M Gérard MARY (Meuse)
- ✠ Mme Denise PELLIZZARI (Moselle)
- ✠ M Norbert LECOMTE (Nord)
- ✠ Mme Andrée MAYA (Pyrénées-Atlantiques)
- ✠ Mme Noëlle LARBANES (Hautes-Pyrénées)
- ✠ M Jean-Paul BENEZECH (Bas-Rhin)
- ✠ M Serge CLEMENT (Sarthe)
- ✠ Mme Yolande DUPARCQ (Paris)
- ✠ M Jean-Yves SAIGRE (Paris)
- ✠ M Roland GUIDET (Seine-et-Marne)
- ✠ Mme Nadine JUGIE (Seine-et-Marne)
- ✠ Mme Françoise PEPIN (Seine-et-Marne)
- ✠ M Jean-Pierre AIRIAU (Vendée)

À LEURS FAMILLES ET À LEURS PROCHES, NOUS PRÉSENTONS NOS SINCÈRES
CONDOLÉANCES ET LES ASSURONS DE NOTRE SYMPATHIE ATTRISTÉE.